

Horaires

Tous les matins de la semaine de
7h15 à 8h15

*Pour leur sécurité : pas d'enfants seuls dans la cour
avant ou pendant cette grille horaire*

Tous les soirs de

15h45 à 18h
(1/4 h gratuit)

Le mercredi après-midi de

11h30 à 17h30

**Accueil sur place de 14 h30 à 17h30 à partir de 3
enfants inscrits sinon possibilité de transfert avec
votre accord écrit dans un autre centre d'accueil
le plus proche**

Tarifs

Les prix à l'heure et par enfant seront dégressifs
par nombre d'enfants d'une même famille ins-
crits à l'école: 1 enfant : **2 €** 2 enfants : **1,75 €**
3 enfants : **1,50 €**

A partir de 16 h toute heure entamée est due.

Un prix forfaitaire est établi pour les journées
d'activités :

1 enfant : **15 €** la journée , **7,45 €** la ½ journée .

2 enfants : **11,15 €** la journée , **5,60 €** la ½ j.

3 enfants : **9,45 €** la journée , **4,70 €** la ½ j .

Les frais de gardiennat vous seront facturés
comme suit :

septembre-octobre-novembre-décembre

janvier-février-mars

avril-mai-juin

Un formulaire virement- bancaire sera joint à la
facture vous adressée.

Possibilité de paiement en liquide mais uniquement à
l'administration communale - service redevances- aux
heures d'ouvertures (063/24.27.79)

*Pendant les vacances scolaires de Pâques une semaine d'ateliers
est organisée par l'accueil extrascolaire dans une implantation de
la commune. L'horaire de ces journées : de **7h30 à 18h**.*

*Les détails pratiques vous seront communiqués en temps utile par
votre accueillante.*



Pour un bon fonctionnement, il est demandé à tous
les participants de respecter ces règles de vie en
communauté. Merci d'avance.

Visé par le Collège communal en date du 05 août 2009.



**Administration
Communale
d'Attert**

L'accueil extrascolaire



Les Enfants d'abord

2009 - 2010

R. O. I.



Personnel d'encadrement

Ecole d'Attart	063 / 23 42 26
Caroline Pestiaux	063/58 35 73
Michèle Dheur	063/23 23 01
Ecole de Heinstert	063 / 22 12 03
Yoandra Santiesteban Selles	0479/96 70 09
Ecole de Metzert (local d'accueil)	0496/472 102
Pascale Lamy	0493/21 26 84
Ecole de Nobressart	063 / 22 59 38
Martine Klepper	063/22 19 22
Ecole de Nothomb	063 / 21 66 16
Stéphanie Willem	0471/49 33 37
Ecole de Thiaumont	063 / 22 13 74
Françoise Sevrin	063/23 62 29
Ecole de Tontelange	063 / 22 50 61
Josée Husson	
Mobile :	
Myriam Mandy	0498/377 634

Responsables

Bourgmestre chargé de l'Instruction publique :	
Joseph Arens	063/24 27 70
Référent :	
Véronique Christophe	063/24 27 74
Coordinateur :	
Patrick Rausch	063/24 27 78

Raisons d'être :

- Créer une structure permanente et ouverte à tous les enfants de la commune de 2,5 ans à 12 ans quel que soit le lieu de leur scolarisation.
- Répondre aux besoins des parents tout en offrant aux enfants un milieu qui favorise leur épanouissement.
- Faire de la garderie une transition positive entre l'école et la maison, un lieu sécurisant et enrichissant.



Organisation

Les parents sont tenus :

- **d'inscrire leur enfant sur le tableau de présence affiché à l'école.** Seuls les enfants **inscrits** sont sous la responsabilité de l'accueillante et assurés par notre service.
- de **remplir et signer** la fiche de renseignements concernant leur enfant et **d'avertir l'accueillante de tous changements (ex adresse, tél, personnes autorisées à reprendre l'enfant).** Les personnes qui ne sont pas reprises sur la fiche devront signer une décharge auprès de l'accueillante, nous ne tolérons pas de départ précipité sans avertissement du responsable.
- de respecter l'horaire des garderies et **contacter** l'école en cas de retard ou d'imprévu quelconque.
- de laisser une collation à leur enfant, aucun goûter ou dîner n'étant disponible.
- **De prendre le temps de signer toutes les deuxièmes semaines du mois** les heures de fréquentations et les frais d'accueil complétés par l'accueillante, au-delà de ces dates les papiers sans signature seront considérés par notre service comme approuvés.

Mesures de prévention :

Il est préférable de ne pas mettre un enfant en garderie si celui-ci est trop malade.

Pour le bien de tous, veuillez remettre à l'accueillante une boîte de mouchoirs, des langes (si nécessaire) des lingettes, et surtout des vêtements de rechange culottes et chaussettes tout au long de l'année.

L'équipe se réserve le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou un autre, voir le service 100 en cas de problème.

Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demandons soit de remettre une copie de la prescription médicale soit d'inscrire sur la boîte le nom, prénom, les heures d'administration et le dosage à l'accueillante.

Transfert :

Sur la fiche personnelle de votre enfant nous demandons votre autorisation pour véhiculer celui-ci. Ex : activités culturelles extérieures, et plus spécialement le mercredi si pas assez d'effectifs dans votre lieu d'accueil. Chaque accueillante est couverte par une assurance responsabilité civile et les enfants inscrits au tableau d'affichage par une assurance extrascolaire.

Discipline :

Pour garantir un climat harmonieux dans tous les lieux d'accueil l'enfant adoptera une attitude correcte vis-à-vis de ses compagnons et des accueillantes, respectera le matériel didactique et les locaux mis à sa disposition. Tout comportement inadapté pouvant nuire à la vie en groupe sera rapporté aux parents et fera l'objet de mesures réparatrices -pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Le personnel d'encadrement veillera à créer un climat de confiance, sera à l'écoute des enfants et des parents toujours dans un esprit de respect de la vie privée de chacun.